



Département de la Haute-Saône

Direction du Développement, de l'Aménagement  
et de la Coopération Territoriale  
Archives départementales

## Règlement d'attribution de la bourse d'aide à la recherche en archives pour les étudiants de l'enseignement supérieur

### Objet

Les ressources archivistiques de la Haute-Saône sont encore riches de fonds inexploités par la recherche scientifique. Le Département, conscient de cet enjeu de promotion comme de meilleure connaissance du territoire, souhaite soutenir les recherches entreprises au sein des Archives départementales par des étudiants de master et doctorat par l'attribution d'une bourse spécifique.

### Conditions d'éligibilité

Sont éligibles à cette bourse :

- les travaux universitaires, sous la forme d'un mémoire ou d'une thèse, réalisés par des étudiants, sans condition d'âge, inscrits pour l'année universitaire en cours ;
- ces travaux devront concerner, au moins en partie, le territoire de l'actuel département de la Haute-Saône et s'appuyer notamment sur les fonds conservés par les Archives départementales.

### Bénéficiaires

Pour être bénéficiaires de cette bourse, les étudiants devront :

- être de nationalité française ou résidant sur le territoire français depuis au moins 3 ans ;
- être domiciliés sur le territoire français ;
- être inscrits dans un diplôme de niveaux master ou doctorat (ou équivalent) dans le domaine des sciences humaines et sociales.

### Montant de la bourse

Le montant de la bourse est fixé à 1 000 € pour les étudiants de master et à 1 500 € pour les étudiants de doctorat par année universitaire. Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement dans la limite de la durée initiale de chaque cursus (soit 2 bourses consécutives pour un étudiant boursier dès la première année de master ou jusqu'à 3 bourses consécutives pour un doctorant boursier dès la première année de doctorat). De même, un étudiant boursier dès sa première année de master et poursuivant ses études en doctorat pourra également bénéficier d'une bourse tout au long de ce cursus dans la limite d'un cursus habituel, soit 5 bourses au total, sous réserve de remplir les conditions précitées pour chaque année universitaire.

.../...

CS 20349  
70006 VESOUL CEDEX  
Tél. : 03 84 95 76 30  
Fax : 03 84 95 76 31  
Mél : [archives@haute-saone.fr](mailto:archives@haute-saone.fr)  
Site : <http://archives.haute-saone.fr>

L'avenir se construit en Haute-Saône



### **Modalités de candidature**

Les candidats à une bourse devront fournir, au plus tard pour le 31 octobre 2019 un dossier de candidature comprenant :

- Un CV ;
- Un résumé du projet de recherche détaillant le sujet retenu et les sources à mobiliser sous la forme d'une bibliographie et d'un état des sources sommaires où il est attendu un développement spécifique sur celles concernant la Haute-Saône ;
- Une recommandation du directeur de recherches de l'étudiant validant son projet ;
- Un certificat d'inscription pour le diplôme préparé pour l'année universitaire 2019-2020 et une copie du dernier diplôme obtenu ;
- Une lettre d'engagement du candidat à effectuer ses recherches à partir des documents conservés aux Archives départementales de la Haute-Saône, à fournir un exemplaire du mémoire soutenu pour leur bibliothèque et à y faire figurer le logo du Département avec la mention « Avec le soutien financier du Département de la Haute-Saône » ;
- Une lettre d'engagement à fournir un article en français de l'ordre de 50 000 signes (10 pages) pour les candidats qui effectueraient des travaux en langue étrangère ;
- Un RIB.

En cas d'abandon, de non soutenance du diplôme ou de non fourniture du mémoire, le candidat s'engage à rembourser l'aide perçue.

### **Déroulement de la sélection**

Une sélection sera effectuée par un jury composé par un conseiller départemental, désigné par la commission permanente, le directeur des Archives départementales et la directrice du Développement, de l'Attractivité et de la Coopération Territoriale. Cette sélection sera ensuite présentée devant la 2<sup>e</sup> Commission (Education, Jeunesse, Sport, Culture) qui fixera la liste des boursiers.

Les critères pris en compte sont : la qualité du parcours universitaire du candidat, l'intérêt de la thématique étudiée pour son apport à l'histoire du département et la mobilisation de sources peu ou pas exploitées par la recherche scientifique.

### **Promotion des travaux de recherche**

Une fois leur diplôme obtenu, les lauréats seront invités à présenter le fruit de leurs recherches au public des Archives départementales par une brève à destination du site Internet d'une part, et par l'animation d'une conférence d'autre part. Pour les doctorants notamment, ces restitutions pourront se faire avant l'obtention du diplôme pour rendre compte des différentes découvertes et enseignements par étapes.

### **Dépôt des candidatures**

Les dossiers sont à retourner pour le 31 octobre 2019 au plus tard aux

Archives départementales de la Haute-Saône  
CS 20349  
70006 VESOUL CEDEX

Un accusé de réception sera adressé à chaque candidat dans l'attente de la notification d'attribution ou non de la bourse.

**Renseignements complémentaires auprès de :** Romain Joulia, directeur des Archives départementales de la Haute-Saône, 03 84 95 76 30 ou [archives@haute-saone.fr](mailto:archives@haute-saone.fr).